

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/12/2020

Le 05/12/2020, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 09/12/2020 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Etaients présents : Bruno CELLIER - Christiane DENORME – Didier LENNE – Martine BAURIN - Guillaume CELLIER – Mathilde POLACCI – Philippe MARCHAL — François LO PRESTI - Frédéric ELU - Thomas HALLUIN – Florence LIENARD - Pierre PLACE – Isabelle DELOBEL - Dominique BUSSIGNIES - Isabelle DENORME - Isabelle HUBLART -

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Jean-Marc BERNARD qui a donné procuration à D. Lenne
Brigitte HARLAUX qui a donné procuration à M. Baurin

Absent(e) : Freddy SZYMCAK

Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, suite au confinement actuellement en vigueur, la séance s'est déroulée sans public.

Nomination d'un secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

ORDRE DU JOUR :

Dotation d'Équipement Territoires Ruraux (DETR) 2021 ;
Demande d'agrément pour la mise en place du dispositif service civique ;
Questions diverses.

Après lecture, le compte rendu de la séance du 27.11.2020 a été approuvé.

SUBVENTIONS EXTERIEURES

DOTATION EQUIPEMENTS TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021

M. Le Maire donne la parole à M. Lenne, adjoint aux travaux, qui explique que la demande de subvention ADVB portant notamment sur le changement des châssis de la salle des fêtes a bien été déposée auprès du Département.

La subvention DETR pouvant porter sur des travaux de rénovation thermique et travaux participant à la transition écologique, il évoque que les aérothermes, installés dans la salle des fêtes, dont la chaleur est de trop courte durée, la soufflerie trop bruyante lors des réunions dans ce bâtiment, pourraient être retirés et remplacés par une chaudière à condensation avec pose de radiateurs, dans la totalité du bâtiment, ce qui contribuerait également à un meilleur rendement : chaleur/coût. Cela viendrait également en complément des changements de châssis.

Le montant estimatif de ce projet s'élevant à 32 326.33 € HT, M. Le Maire propose donc à l'Assemblée de solliciter cette subvention DETR à hauteur de 45%. Soit un montant de 14 546.85 €.

Ainsi après en avoir discuté, l'Assemblée, décide, à l'unanimité,

- d'adopter ce projet ;
- d'arrêter les modalités de financement suivant le plan de financement ci-joint ;
- de solliciter la subvention DETR 2021 à hauteur de 45 % soit 14 546.85 € ;
- de prévoir les crédits au BP2021 ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

INTERCOMMUNALITE

MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE VALENCIENNES METROPOLE

Les statuts de Valenciennes Métropole ayant été adoptés lors de l'Assemblée Communautaire du 26.11.2020, c'est maintenant à l'assemblée municipale sebourgeoise d'approuver par délibération la modification des statuts intégrés à cette EPCI, soit :

- la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) issue de la loi n°2014-58 du 27.01.2014 de modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- l'eau et l'assainissement issue de la loi n°2015-991 du 07.08.2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (ci-après loi NOTRe) ;
- la GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) issue de la loi n°2018-702 du 03.08.2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, dite 'Ferrand-Fesneau' ;
- la gestion du Service Public Communautaire du crématorium de Beuvrages ;
- la restitution de la compétence relative à la gestion et création d'équipements publics d'intérêt communautaire pour personnes âgées a été validée également au motif que l'objet est devenu sans objet.

Après en avoir discuté, l'Assemblée entérine, à l'unanimité, les statuts de Valenciennes Métropole.

DELEGATION à Monsieur le Maire pour l'APER

L'Assemblée est informée que l'APER a négocié avec la CAF un 'Contrat Territorial Global' CTG - qui reprend des aides de la CAF, sous d'autres critères.

Afin que Sebourg puisse bénéficier de ces aides, via l'APER, il est nécessaire que l'Assemblée donne délégation de signature à M. le Maire, dans le cadre du CTG et l'autorise également, dans ce même cadre, à donner délégation de signature, pour la commune de Sebourg, à Monsieur Soigneux, Président de l'APER et Maire de Saultain, ce dernier étant le représentant de l'APER auprès de la CAF.

Après en avoir discuté, l'Assemblée autorise à l'unanimité, ces délégations de signature, dans le cadre du CTG.

AFFAIRES COMMUNALES

DEMANDE D'AGREMENT POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE

Le service civique permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, de s'engager volontairement dans une mission d'intérêt général auprès d'une personne agréée. Des domaines prioritaires sont reconnus : solidarités intergénérationnelles, protection de l'environnement, intervention d'urgence, action sociale, santé, éducation, accès à la culture, au sport, au numérique...

Au préalable, un agrément doit être obtenu auprès de l'Agence du Service Civique.

D'une durée de 6 à 12 mois, pour 24h/semaine à 35h/semaine selon le besoin, le contrat d'engagement donne lieu à la prise en charge par l'Etat d'une couverture sociale et d'une

indemnisation. Une somme d'environ 110 euros peut être également versée par la commune à titre de dédommagement.

Après discussion, l'assemblée accepte, à l'unanimité M. le Maire à déposer une demande d'agrément et si obtention à signer le ou les contrats d'engagement avec les jeunes volontaires.

BONS D'ACHAT CHEZ LES COMMERCANTS SEBOURGEOIS

La municipalité souhaite soutenir le tissu commercial de proximité, particulièrement impacté par cette crise sanitaire. Ainsi M. le Maire propose que des bons d'achat à dépenser dans les commerces Sebourgeois soient remis aux heureux gagnants du concours-photo du plus beau sapin, animation d'ailleurs propice à la période

Les bons d'achat seront au nombre de 1 pour un montant de 50 €, 1 pour un montant de 30 € et 1 pour un montant de 20 €.

Les commerçants participants à ces animations : l'Épicerie-Bar, la coiffure MARIE, le Moulin MORAGE, l'UNICO et VALENTINA.

A l'échéance, les commerçants remettront en mairie, leur facture accompagnée des bons ainsi récupérés. Après discussion, les membres valident, à l'unanimité, cette proposition

LE MAIRE
Bruno CELLIER



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, appearing to be 'Bruno Cellier'.